



## Liste des charges récupérables

Par **Papparrazzi**, le **26/11/2012** à **12:35**

Bonjour, locataire depuis 8 mois d'un petit meublé, j'ai reçu hier un sms de mon propriétaire qui me disait ceci :

"Bonsoir, une entreprise viendra nettoyer les POUBELLES MARDI matin. Le coût sera à régler par chacun en sus du loyer de décembre. Merci."

Sachant que chaque mois je paye déjà des charges pour les poubelles, est-il dans ses droits ??

Merci d'avance

Par **janus2fr**, le **26/11/2012** à **13:16**

Bonjour,

Vous payez des charges (forfaitaires) ou des provisions pour charges ?

Ce n'est pas la même chose.

Dans le cas d'un forfait, rien ne peut être ajouté.

Dans le cas de provisions, ce que vous versez n'est qu'une avance. Une fois par an, il y a une régularisation où le bailleur fait le point exact des charges récupérables sur l'année par rapport aux provisions versées. Il peut alors vous demander un complément si les provisions étaient insuffisantes.